

105-05-2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **3 mai 2021**, à 19h30 en visioconférence, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultant des délibérations des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal ainsi que la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

ADOPTÉE

106-05-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour
de la réunion du 3 mai 2021 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 avril 2021
 - 3.2** - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 12 avril 2021
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-21
 - 5.2** - Résolution, vente à l'encan du tracteur à gazon John Deer
 - 5.3** - Résolution, mandat de rédaction d'un règlement sur la fermeture des chemins publics durant l'hiver
 - 5.4** - Résolution, offre de services pour l'impartition des appels de plaintes, concernant le règlement 493-2020 sur les animaux
 - 5.5** - Résolution, proclamation de la semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1** - Résolution, adhésion à la déclaration d'engagement: Unis pour le climat
 - 6.2** - Résolution, programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
- 7 - LÉGISLATION**
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 8.1** - Résolution, adoption du calendrier des travaux publics
 - 8.2** - Résolution, dépôt d'une soumission, réparation de deux bornes-fontaines, rue du Couvent et rue Brochu
 - 8.3** - Résolution, acceptation de l'offre de services professionnels pour les tests de fumée sur les raccordements inversés sur 3.8 kilomètres
 - 8.4** - Résolution, octroi du contrat pour l'achat de deux ponceaux de ciment
 - 8.5** - Résolution, octroi du contrat d'achat de gravier, saison 2021
- 9 - LÉGISLATION**
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.1** - Résolution, acceptation de la demande de M. Donald Houle, agrandissement de la maison
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 12.1** - Résolution, accueil du camp estival Kialulira pour 2021
 - 12.2** - Résolution, tarifs d'inscription pour le terrain de jeux unifié, édition 2021
 - 12.3** - Résolution, embauche d'une monitrice de terrain de jeux et du service estival de garde
- 13 - CORRESPONDANCE**
 - 13.1** - Résolution, Fondation du CRDP-CA
 - 13.2** - Lettre suivi de la demande de candidature pour l'accréditation en tant que village-relais du Québec
 - 13.3** - Lettre de la maison des jeunes l'Olivier relativement à la programmation d'été pour ados Desjardins
 - 13.4** - Lettre de la MRC des Etchemins, récupération des tubulures d'érablières dans Les Etchemins, bilan 2020
- 14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE**
- 15 - VARIA**
 - 15.1** - Résolution pour le paiement électronique des comptes, achat du logiciel CIM
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

107-05-2021

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 avril 2021

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 avril 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

108-05-2021

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 12 avril 2021

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 12 avril 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

109-05-2021

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-21

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-2021 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3e jour de mai 2021* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de :
58,495.13\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-21 telle que présentée. Le total des comptes pour **MAI 2021 s'élève à: 58,495.13\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-2021.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **mai 2021.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

110-05-2021

5.2 - Résolution, vente à l'encan du tracteur à gazon John Deer

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a publié une annonce pour vendre à l'encan, un tracteur à gazon usagé, de marque John Deer, année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu deux offres:

-Monsieur Normand Lamontagne: 625.67\$

-Monsieur Benoît Alexandre: 777.00\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de vendre le tracteur à gazon John Deer X304 usagé, année 2009, aux soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre, soit: Monsieur Benoît Alexandre au de prix; 777.00\$.

Le tracteur à gazon doit être payé avant de pouvoir en prendre possession. Il est vendu sans aucune garantie légale, tel que vu.

ADOPTÉE,

111-05-2021

5.3 - Résolution, mandat de rédaction d'un règlement sur la fermeture des chemins publics durant l'hiver

ATTENDU QU'en vertu de l'article 751 du Code Municipal du Québec, toute municipalité locale peut par règlement régir la fermeture des chemins publics durant l'hiver;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt général de gérer l'utilisation des chemins publics durant l'hiver et qu'il y a lieu de préparer un règlement à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tout contrat en bas de 25,000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut octroyer le mandat de rédaction du règlement à la firme Morency Société d'Avocats;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis mandate: Me Martin Bouffard de la firme Morency Société d'avocats pour rédiger un règlement relatif à la fermeture des chemins publics durant l'hiver;

QUE le coût du mandat sera d'environ deux mille dollars;

ADOPTÉE,

112-05-2021

5.4 - Résolution, offre de services pour l'impartition des appels de plaintes, concernant le règlement 493-2020 sur les animaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite participer à la mise en place d'un système d'impartition pour la gestion des plaintes et des appels relativement au règlement 493-2020 sur les animaux, et que nous avons reçu à cet effet une offre de la compagnie Citam;

CONSIDÉRANT QUE ce système faciliterait grandement la tâche de la collecte des plaintes et améliorerait le service aux citoyens.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du service d'impartition des appels municipaux comprendrait:

-L'intégration des règlements et des liens web de chaque municipalité dans le logiciel d'appels;

-Accès téléphonique dédiée à l'Escouade Canine;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'implantation pour l'ajout de notre municipalité au système d'impartition Citam seraient de 75.00\$ et que les frais annuels per capita pour une municipalité desservie seraient de 0,05\$, et que ce contrat est pour une durée de trois (3) ans.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de l'offre de la compagnie Citam pour le service d'impartition des appels concernant le règlement numéro 493-2020 relatif aux animaux.

QUE le coût d'implantation sera de 75.00\$ et que les frais annuels per capita sont 0,05\$ assujettis à une indexation annuelle de 3%, le tout tel qu'édicté dans l'offre de services qui servira de contrat entre les parties. L'entente sera pour trois (3) ans.

ADOPTÉE,

113-05-2021

5.5 - Résolution, proclamation de la semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par : Monsieur Richard Pouliot appuyé, et résolu à l'unanimité des membres présents : que la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

114-05-2021

6.1 - Résolution, adhésion à la déclaration d'engagement: Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élues et élus de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par : Monsieur Marcel Bégin appuyé, et résolu à l'unanimité de membres du conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis :

QUE le conseil municipal de adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE,

115-05-2021

6.2 - Résolution, programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

a pris connaissance du nouveau programme d'aide financière du Gouvernement du Québec visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut relocaliser l'écocentre dans le but de développer différentes filières de récupération, afin d'optimiser nos services par l'élargissement des bonnes pratiques et d'une accessibilité accrues;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille présente une demande dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentre québécois;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

7 - LÉGISLATION

Aucun point !

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

116-05-2021

8.1 - Résolution, adoption du calendrier des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des travaux publics a été déposé lors de la réunion de travail et que les élus présents s'en déclarent satisfaits;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le calendrier des travaux publics pour la saison estivale 2021, le tout tel que préparé par Mme Nicole Mathieu, directrice générale et M. Éric Prévost, officier municipal.

ADOPTÉE,

117-05-2021

8.2 - Résolution, dépôt d'une soumission, réparation de deux bornes-fontaines, rue du Couvent et rue Brochu

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tout contrat en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de pièces pour la réparation de deux bornes-fontaines situées sur la rue Brochu et la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Réal Huot a déposé une soumission pour les pièces à remplacer, et que le coût d'achat des pièces se chiffre à 4,784.65\$ (avant taxes) et le conseil s'en déclare satisfait;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré pour l'octroi du contrat d'achat de pièces avec la compagnie Réal Huot Inc. pour la

réparation de deux bornes-fontaines sur la rue du Couvent et sur la rue Brochu.

QUE le montant de la soumission est de 4,784.65\$ (taxes non-incluses), le tout tel que décrit au document déposé en date du 11 mars 2021 qui servira de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

118-05-2021

8.3 - Résolution, acceptation de l'offre de services professionnels pour les tests de fumée sur les raccordements inversés sur 3.8 kilomètres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a mandaté la firme d'ingénierie WSP Canada Inc. en 2015 pour préparer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action recommande un test de branchements inversés par la fumée pour cibler les problématiques et prendre les actions nécessaires pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de la compagnie Can-Explore pour effectuer un test de branchements inversés sur une longueur de 3,8 kilomètres. Le coût du contrat de services professionnels se chiffre à 4850.00\$ (taxes en sus).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de services professionnels de la compagnie Can-Explore Inc. pour effectuer un test de branchements inversés par la fumée sur une longueur de 3,8 kilomètres dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales;

QUE le prix du contrat se chiffre à 4,850.00\$ (taxes en sus) et que l'offre de services professionnels serve de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

119-05-2021

8.4 - Résolution, octroi du contrat pour l'achat de deux ponceaux de ciment

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat du ponceau no. 1: 18" X 40' avec para fouille en ciment de grade 4, et le ponceau no. 2: 24" X 40' avec para fouille en ciment de grade 4 qui seront installés dans le 2e rang,

QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu deux offres:

-Industries de ciment de la Guadeloupe Inc.: 4893.00\$ (avant taxes);

-Industries de béton Fortier 2000 Inc.:3,626.07\$ (avant taxes);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroi le contrat d'achat de deux ponceaux de ciment à la compagnie Industries de béton Fortier 2000 Inc. le tout selon l'offre déposée:

-Ponceau no. 1: 18" X 40' avec para fouille: 1,419.55\$;

-ponceau no. 2: 24" X 40' avec para fouille: 2,206.52\$;.

QUE la soumission déposée serve de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

120-05-2021

8.5 - Résolution, octroi du contrat d'achat de gravier, saison 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec, et peut procéder sur invitation pour l'achat de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a envoyé trois invitations et a reçu deux soumissions qui ont été déposées le 3 mai 2021:

-SD MÉNARD INC. :

LIVRÉ AU GARAGE MUNICIPAL:

- **GRAVIER 0-3/4" (MG-20B de carrière) :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 13.50\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20B) :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 9.25\$/ PRIX À LA TONNE TAMISÉ/ LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER BRUT NATUREL :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 6.50\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER ¾ NET :** QUANTITÉ ±60TONNES MÉTRIQUES : 17.00\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **TERRE À JARDIN :** QUANTITÉ 10 VOYAGES :260.00\$/PRIX AU VOYAGE DE CAMION 10 ROUES/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.

LIVRÉ AU 2E RANG

- **GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20B) :** QUANTITÉ 2000 TONNES MÉTRIQUES : 10.00\$/ PRIX À LA TONNE TAMISÉ/ LIVRÉ AU RANG 2 OUEST, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER BRUT NATUREL :** QUANTITÉ 100 TONNES MÉTRIQUES : 7.50\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU COUPE-FEU, TAXES EN SUS.
- **LOCATION DE LA PELLE :** PRIX À L'HEURE : 125\$/PRIX À L'HEURE, PELLE MODÈLE 225/TAXES EN SUS.
- **LOCATION D'UN CAMION :** PRIX À L'HEURE : 92.01\$/PRIX À L'HEURE DE CAMION 10 ROUES/TAXES EN SUS.

EXCAVATION LAFONTAINE INC. :

LIVRÉ AU GARAGE MUNICIPAL:

- **GRAVIER 0-3/4" (MG-20B de carrière) :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 22.26\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.

- **GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20B) :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 13.81\$/ PRIX À LA TONNE TAMISÉ/ LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER BRUT NATUREL :** QUANTITÉ 300 TONNES MÉTRIQUES : 9.56\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER ¾ NET :** QUANTITÉ ±60TONNES MÉTRIQUES : 17.06\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.
- **TERRE À JARDIN :** QUANTITÉ 10 VOYAGES : 1,348.20\$/PRIX AU VOYAGE DE CAMION 5 ESSIEUX/LIVRÉ AU GARAGE, TAXES EN SUS.

- **LIVRÉ AU 2E RANG**

- **GRAVIER 0-3/4" NATUREL (MG-20B) :** QUANTITÉ 2000 TONNES MÉTRIQUES : 15.60\$/ PRIX À LA TONNE TAMISÉ/ LIVRÉ AU RANG 2 OUEST, TAXES EN SUS.
- **GRAVIER BRUT NATUREL :** QUANTITÉ 100 TONNES MÉTRIQUES : 14.24\$/ PRIX À LA TONNE/LIVRÉ AU COUPE-FEU, TAXES EN SUS.
- **LOCATION DE LA PELLE :** PRIX À L'HEURE : 110.00\$/PRIX À L'HEURE PELLE CASE 145/TAXES EN SUS.
- **LOCATION D'UN CAMION :** PRIX À L'HEURE :90.00\$/PRIX À L'HEURE DE CAMION 10 ROUES/TAXES EN SUS.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'étude des soumissions par l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, et de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, le plus bas soumissionnaire conforme est :

-SD MÉNARD INC.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat de gravier et la location d'équipements à la compagnie SD MÉNARD INC. le tout selon la soumission déposée le 3 mai 2021;

QUE le bordereau de soumission tel qu'édicte dans le préambule de la résolution serve de contrat entre les parties;

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

Aucun point!

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point !

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

121-05-2021

11.1 - Résolution, acceptation de la demande de M. Donald Houle, agrandissement de la maison

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de M. Donald Houle relativement à l'émission de son permis d'agrandissement de la maison par l'ajout d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a complété sa demande et que l'implantation de l'agrandissement de la maison doit être à 2 mètres des marges de recul prescrites au règlement de zonage et que selon la mesure de M. Houle l'agrandissement est à 2.65 mètres des marges de recul prescrites au règlement de zonage et que le conseil s'en déclare satisfait, et accepte le tout sans plan d'implantation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille approuve la demande de M. Donald Houle pour l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un garage sans plan d'implantation, car il respecte les marges de recul de 2 mètres, et que son agrandissement sera implanté à 2.65 mètres.

ADOPTÉE,

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

122-05-2021

12.1 - Résolution, accueil du camp estival Kialulira pour 2021

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'opportunité de présenter un camp de lecture en période estivale pour agir sur un enjeu important soit la glissade des acquis pour les élèves au primaire.

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du personnel contractuel qualifié sera nécessaire pour soutenir les activités et que les locaux municipaux et/ou scolaires de notre territoire seront sollicités;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de l'organisme PRÉCA (Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches) comblera tous les salaires et l'achat du matériel liés à l'organisation du camp;

CONSIDÉRANT QUE la Table jeunesse des Etchemins soutient l'organisation des camps dans la MRC des Etchemins et donne un soutien à l'organisation par le processus d'embauche du personnel et le suivi des activités;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accueille le camp KIALULIRA pour l'édition de 2021 – 23 au 27 août, paie les salaires pour l'embauche des ressources nécessaires et couvre en responsabilités civile et matérielle les activités pour la durée du camp. Les salaires seront remboursés à 100 %.

QUE Mme Émilie Goudreault-Veillette soit mandatée pour le suivi des démarches avec le comité organisateur qui inclut les intervenants des milieux scolaire et municipal.

ADOPTÉE,

123-05-2021

12.2 - Résolution, tarifs d'inscription pour le terrain de jeux unifié, édition 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu du succès malgré la pandémie, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons modifier la tarification pour 2021 en ajoutant 20\$ au tarif, soit: 110\$ pour le premier enfant, 100\$ pour le 2e enfant et 90\$ pour le 3e enfant et les suivants. Également, un montant de 50\$ par semaine sera facturé comme tarif pour les non-résidents.

QUE le conseil municipal accepte de défrayer à même son budget cette augmentation, en remettant aux parents qui demanderont l'aide financière à l'éducation, le coût de l'augmentation du terrain de jeux, soit 20\$ pour l'édition 2021;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille fixe les tarifs d'inscription à : 110\$ pour le premier enfant, 100\$ pour le deuxième enfant et 90\$ pour le troisième enfant et les suivants pour la saison estivale 2021 du terrain de jeux unifié (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille).

QU'UN montant de 50\$/par semaine soit facturé pour les non-résidents.

QUE le conseil municipal accepte de défrayer à même son budget cette augmentation, et ce, en remettant aux parents qui demanderont l'aide financière à l'éducation, le coût de l'augmentation du terrain de jeux, soit 20\$ pour l'édition 2021.

ADOPTÉE

124-05-2021

12.3 - Résolution, embauche d'une monitrice de terrain de jeux et du service estival de garde

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine);

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu du succès malgré la pandémie, et que les parents ont été très satisfaits de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé à l'embauche sur sélection par proposition de candidature et que la monitrice de l'an passé s'est démarquée par son professionnalisme, son dynamisme et sa passion pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité mixte suggère l'embauche à titre de monitrice de terrain de jeux, Mlle Angélyque Blais, pour la saison estivale 2021, et qu'elle soit également embauchée pour s'occuper du service de garde estival en dehors des heures du terrain de jeux.

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu deux postes pour le service de garde après les heures de terrain de jeux, et que le comité mixte suggère d'embaucher une monitrice déjà en place à Ste-Sabine, Mlle Brithany Turgeon;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise l'embauche d'une monitrice de terrain, Mlle Angélyque Blais, et qui travaillera également au service de garde après les heures régulières du terrain de jeux, à raison de 2 heures par jour.

QUE l'on autorise l'embauche de Mlle Brithany Turgeon pour le deuxième poste du service de garde après les heures régulières du terrain de jeux, c'est

une monitrice d'expérience qui travaillera cette année à Ste-Sabine. Le tout à raison de deux heures par jour.

QUE toutes les modalités d'embauche sont contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE,

13 - CORRESPONDANCE

125-05-2021

13.1 - Résolution, Fondation du CRDP-CA

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie un don au montant de 75\$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP-CA) en Chaudière-Appalaches pour l'aide à l'acquisition d'équipements de nouvelle génération et plus spécialisés.

ADOPTÉE,

13.2 - Lettre relativement à la demande de candidature pour l'accréditation en tant que village-relais du Québec

La directrice générale fait lecture de la lettre relativement à notre demande d'accréditation pour devenir village-relais. Point d'information !

13.3 - Lettre de la maison des jeunes l'Olivier relativement à la programmation d'été pour ados Desjardins

La directrice fait lecture de la programmation d'été pour ados Desjardins de la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins, un lien vers la page Facebook de la Maison des jeunes l'Olivier sera fait sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Camille. Point d'information !

13.4 - Lettre de la MRC des Etchemins, récupération des tubulures d'érablières dans Les Etchemins, bilan 2020

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins relativement à la récupération des tubulures d'érablières pour l'année 2020, la MRC des Etchemins dresse le bilan de la récupération des tubulures pour l'année 2020. Point d'information !

14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

- **Incendie:** Monsieur Marcel Bégin mentionne que lors de la réunion de la Régie des Incendies il a été question du prêt pour le financement de l'achat du camion incendie qui sera octroyé le 19 mai par soumission via le MAMH. Également, il mentionne qu'il y a eu 12 sorties pour 183 heures de feu pour le dernier mois. De plus, il indique qu'il y aura une campagne de recrutement pour de nouveaux pompiers.

- **Signalisation:** Monsieur Jocelyn Pouliot mentionne que plusieurs petits poteaux et panneaux bleus 9-1-1 ont été endommagés ou enlevés, il demande s'il est possible de faire une liste et le coût de remplacement de ceux-ci. La directrice mentionne qu'elle demandera à M. Éric Prévost de faire la liste des poteaux et panneaux manquants, un suivi sera fait à la prochaine séance de travail.

- **Mairesse:** M. Rachel Goupil indique qu'elle a assisté en visioconférence à la réunion du conseil des maires de la MRC des Etchemins, au comité du Coeur Villageois, aussi à une conférence de presse avec Mme Stéphanie Lachance relativement au PAFIRS, à une réunion de l'OMH. Également, à une conférence de presse sur l'internet haute vitesse, à une rencontre avec

Desjardins, à une réunion spéciale du conseil municipal et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

15 - VARIA

126-05-2021

15.1 - Résolution pour le paiement électronique des comptes, achat du logiciel CIM

CONSIDÉRANT QUE le paiement des factures se fait exclusivement par chèque, et que cela demande plusieurs manipulations et frais de services à notre institution financière;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un logiciel de paiement direct aiderait grandement à la gestion du paiement des factures;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète le logiciel de paiement direct de la Corporation d'Informatique Municipale, avec la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Le coût d'achat du logiciel est de 464.21\$.

ADOPTÉE,

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de période de questions.

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h35;

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE